

OPALE

BLOC DIFENACOUM 25PPM

RATS BRUNS, RATS NOIRS & SOURIS
DIFÉNACOUM 0,0025 %

Informations réglementaires

| | |
|---------------------|--|
| Type de produit | TP14 – Rodenticide |
| Type de formulation | Bloc prêt à l'emploi (RB) |
| Substance active | Difenacoum N°CAS 56073-07-5 |
| Concentration | 0,0025 % m/m |
| Amérisant | Benzoate de denatonium 10ppm |
| Nom homologué | LE BLOC DES RONGEURS |
| N° d'AMM | FR-2013-0041 - Professionnels de la lutte contre les rongeurs |
| Organismes ciblés | Rats bruns (<i>Rattus norvegicus</i>) Rats noirs (<i>Rattus rattus</i>) Souris domestiques (<i>Mus musculus</i>) |
| Application | Utilisation en intérieur, autour des bâtiment / en zones ouvertes extérieures, décharge et déchetteries (rats uniquement). |

Mode d'action

Le Difénacoum est un anticoagulant de deuxième génération. Les rongeurs meurent d'hémorragies internes. Les premiers symptômes apparaissent quelques heures après l'ingestion et la mort survient en moyenne 4 à 10 jours plus tard.

Conditions et doses d'emploi

Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâillage ou des points d'appâts couverts et protégés.

Utilisation en intérieur, autour des bâtiments, en zones ouvertes :

Contre les rats : 90 à 100 g de produit espacés de 5 à 10 mètres.

Contre les souris : 30 g de produit espacés de 3 à 5 mètres.

Utilisation dans les décharges extérieures et déchetteries :

Contre les rats : 90 à 100 g de produit espacés de 5 à 10 mètres.

Inspecter les postes après 2 à 3 jours (souris) et 5 à 7 jours (rats) pour vérifier que l'appât est accepté, puis une fois par semaine.

Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.

NE PAS utiliser en APPÂTAGE PERMANENT.

Élimination

Ne pas rejeter le produit dans l'environnement ou les canalisations.

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Une fois le traitement terminé, éliminer l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, dans un circuit de collecte approprié. L'emballage ayant été en contact avec le produit ne doit pas être réutilisé ni recyclé. Déposer les postes d'appâillage usagés en déchetterie ou tout autre centre de collecte approprié.

Rechercher et éliminer les cadavres de rongeurs pendant le traitement, au minimum chaque fois que les postes d'appâillage sont inspectés.

Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues ; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer. Éliminer les cadavres de rongeurs conformément à la réglementation locale.



Référence et conditionnement

Réf. R9201 : Blocs de 30 g - Seau de 5 kg (Unité)

Précautions particulières

TP14 - Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. **Dangereux**. Respecter les précautions d'emploi. Pour les instructions de premiers secours, contacter le centre anti-poison le plus proche. La fiche de données de sécurité est disponible gratuitement sur simple demande à l'adresse suivante : fds@lodi.fr

Les postes d'appâillage contenant **OPALE - BLOC DIFÉNACOUM 25PPM** doivent être étiquetés avec les informations suivantes :

| | |
|--------------------|---|
| Nom du produit : | |
| | |
| Substance active : | Ne pas déplacer, ni ouvrir. |
| Difenacoum | <input type="checkbox"/> Contient un rodenticide. |
| Bromadiolone | <input type="checkbox"/> Antidote : Vitamine K1 |
| Brodifacoum | <input type="checkbox"/> En cas d'incident, contacter un centre antipoison. |
| Autre | <input type="checkbox"/> N°ORFILA : +33(0) 145 42 59 59 |
| | |

Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active. Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant. Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause. Vous avez peut être affaire à des rongeurs résistants.

DANGER
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

